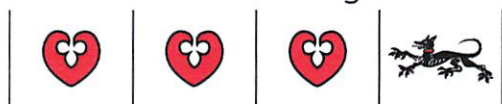


Gemeng **Feelen**



CONVOCATION

Séance du conseil communal

Conformément à l'article 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les membres du conseil communal sont priés de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil communal, qui aura lieu le

mardi 26 septembre 2023 à 19:00 heures

en la salle de réunion de la maison communale à Niederfeulen afin de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

Séance publique

- 1) Déclaration échevinale 2023-2029
- 2) Fixation du montant de la prime de responsabilité à allouer au préposé de l'atelier communal
- 3) Repas sur roues – adaptation du prix de vente
- 4) Enseignement fondamental - approbation du plan d'encadrement périscolaire 2023/2024
- 5) Approbation du plan de gestion annuel 2024 pour la propriété forestière
- 6) Approbation d'un acte de vente
- 7) Approbation d'un crédit spécial
- 8) Fixation du taux de perception de l'impôt commercial pour l'année 2024
- 9) Fixation des taux de l'impôt foncier pour l'année 2024
- 10) Confirmation de règlements temporaires de circulation
- 11) Questions des conseillers communaux et informations

Séance à huis clos

- 12) Démission volontaire du secrétaire communal
- 13) CGDIS - Proposition d'un candidat pour la zone de secours Nord/Atert

Feulen, le 20 septembre 2023

le président,

le secrétaire,